

**Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le 27 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 19 octobre 2015

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Procurations :

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORIEL, Elodie ROUGIER, Christiane VERLHAC BARRE, Delphine GADAUD, Guy CHADELAUD,

Conseillers Absents : Karine TERROU , Sébastien LEFEBVRE, Maurice LAGIER

Procuration :

Secrétaire de séance : Frédéric LORIEL

Ordre du jour :

- *Appel nominal*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2015*
- *Travaux cantine scolaire*
- *Rapport commissaire enquêteur*
- *Non valeur*
- *Décision modificative*
- *Me Virgile RENAUDIE*
- *questions diverses*

DELIBERATION N° 62/2015 : TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE

Mr le Maire informe l'assemblée que la Commission d'appel d'offre s'est réunie le 27 octobre 2015 à 20h

Les offres ont été examinées et la CAO a décidé l'attribution suivante :

lot plâtrerie : Cuchi Christophe : 6572 € ht
lot carrelage : prochain conseil
lot électricité : Lefebvre Sébastien : 6519 € ht
lot plomberie : Feix : 1542,62 € ht
lot cuisiniste : Equip Froid : 4255 € ht
lot menuiserie : Pironte : 5237,98 € ht

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ces décisions et autorise Mr le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

DELIBERATION N° 63/2015 : APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : ALIENATION DU CHEMIN DANS LE BOURG

Par délibération du 10 juillet 2015, le Conseil Municipal décidait l'ouverture d'une enquête publique l'aliénation d'un chemin situé dans le bourg et passant devant la propriété de Mme Quentin
 Celle-ci s'est déroulée du 15 septembre 2015 au 28 septembre 2015 inclus
 Un avis favorable a été émis par le Commissaire Enquêteur
 Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver ce rapport

Par contre Mme Quentin retire sa demande d'aliénation, les acquéreurs n'éprouvent pas le besoin de la faire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent le retrait de cette demande d'aliénation

DELIBERATION N° 64/2015 : ADMISSION EN NON VALEUR

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'un impayé de redevance assainissement pour l'exercice 2012, ce montant s'élève à 25 €

Après avoir pris connaissance des pièces justificatives le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents
 Décide :

D'admettre en non-valeur la somme de 25 € dont le détail est donné par la Trésorerie de Beynat,
 De confier à Mr le Maire le soin de signer tout document lié à cette décision,
 Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 (compte 654).

DELIBERATION N° 65/2015: DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Terrains				2312	H.O.	11 920.00
Investissement dépenses						11 920.00
			Solde			11 920.00
SUBVENTIONS D EQUIPEMENT				13111	H.O.	67 688.00
Subvention d'équipement Conseil Ge				1313	H.O.	-7 878.00
Subvention autres				1318	H.O.	-47 890.00
Investissement recettes						11 920.00
			Solde			11 920.00

DELIBERATION N° 66/2015 : RECOURS DE MR MOMBRIAL FELIX ACCES A SA MAISON AU TOURON

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire qui nous oppose à Mr MOMBRIAL Félix pour l'accès à sa propriété au Touron

Mr le Maire propose Maître Virgile RENAUDIE 3 boulevard Koenig 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents, acceptent le choix de Maître Virgile RENAUDIE pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire qui oppose la Commune de Sérilhac à Mr MOMBRIAL Félix, et autorisent Mr le Maire à payer les honoraires correspondants et tout document s'y référant

QUESTIONS DIVERSES

- don de Mme LARIVET Jeanne, 40€ pour le nettoyage du cimetière
- réception du IPAD pour l'école le 3 novembre
- repas de Noël à Sérilhac / traiteur 5€ par personne
- prévoir ramassage de la ferraille pendant l'hiver

fin de la séance à 22h

